Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

VILLE DE
Bavilliers

Rapport d'orientations budgétaires

2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

Introduction

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP). Le vote du BP 2025 de la commune est prévu le 10 avril 2025.

Le DOB n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport d'orientation budgétaire est un document essentiel qui constitue une étape impérative avant l'adoption du BP 2025 dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus.

En synthèse, ce rapport est basé sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il permet d'enrichir les réflexions budgétaires et d'engager le budget 2025 avec sincérité. Le BP inscrit l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et programmées pour l'année 2025, tout en respectant les principes budgétaires (annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité).

Ce débat est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur sa capacité de financement.

Le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire s'appuient sur le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

1- Contexte économique général

L'inflation qui a frappé l'économie mondiale ces dernières années est actuellement en baisse à environ 3,5 % en 2024 contre 6,9 % en 2023. Pour la zone Euro, l'inflation en 2024 était également en baisse à 2,5 % contre 2,9 % en 2023. Les prévisions sont 2,3 % en 2025 et 1,9 % en 2026 et 2027. Ce n'est donc qu'à partir de 2026 qu'elle reviendrait dans la zone cible de la Banque Centrale Européenne, à savoir moins de 2 %.

En 2023, la France s'en est mieux sortie que ses voisins puisque l'inflation était de 2 % en 2024. Elle est attendue à 1,6 % en 2025.

Si la France atteint un niveau d'inflation raisonnable, la situation globale n'est pas totalement satisfaisante. En effet, l'économie française est largement dépendante de l'économie de la zone euro. Or l'inflation dans cette dernière reste élevée. La BCE prévoit d'abaisser ses taux directeurs à 2,75 % pour continuer à faire diminuer l'inflation en douceur.

Ce contexte est donc relativement défavorable à l'investissement au vu de l'inflation en zone euro toujours au-dessus des objectifs de la BCE.

La croissance française en 2024 était de 1,1 %. Elle est attendue à 0,9 % en 2025. En zone euro, elle était de 0,7 % en 2024 et attendue à 1 % en 2025.

Ces chiffres traduisent donc une perspective de reprise économique relativement lente et progressive.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

2- Sur le plan communal

Depuis 2014, la dette de la commune a largement diminué, passant de 1 968 368,46€ en 2014 à 746 119,81€ en 2025. Jusqu'à présent, la situation économique de la commune n'a donc pas directement souffert des difficultés nationales et internationales. Cette situation est due à une gestion financière rigoureuse menée depuis deux mandats.

Des investissements importants ont malgré tout pu être réalisés dans un contexte où les prix de l'énergie ont augmenté, tout comme le montant global des marchés publics de façon générale. En effet, la commune a investi plus de 10 millions d'euros depuis 2014.

La municipalité pensait devoir emprunter pour financer les investissements prévus en 2024. Au final, aucun emprunt n'a été nécessaire.

La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'impôts depuis 11 ans. La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une priorité pour poursuivre cette politique de modération fiscale.

Les projets immobiliers en cours dans la commune devraient contribuer à l'augmentation des recettes de taxe foncière, à taux équivalent, par le biais d'un élargissement de l'assiette. Néanmoins, leur réalisation est très progressive.

3- Evolutions des dépenses et des recettes de fonctionnement

3.1- Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour ce mandat comme pour le précédent, les orientations retenues par la Municipalité visent à maitriser les dépenses de fonctionnement et à ajuster au plus près les lignes budgétaires en fonction du reste à réaliser de l'année 2024 afin de permettre à la commune de dégager une certaine capacité d'investissement.

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des salaires, des coûts d'entretien et de consommation énergétique des bâtiments communaux, de l'achat de matières premières et de fournitures, des prestations de services, de cotisations diverses et obligatoires, des fournitures et sorties scolaires, des subventions versées aux associations, des intérêts d'emprunt, ...
Elles ont évolué ces dernières années comme suit :

- 2014 : 3 204 488 €
- 2015 : 3 134 700 €
- 2016 : 2 944 165 €
- 2017 : 3 004 410 €
- 2018 : 2 984 354 €
- 2019 : 3 003 102 €
- 2020 : 2 918 939 €
- 2021 : 3 180 570 €
- 2022 : 3 358 394 €
- 2023 : 3 341 504 €
- 2024 : 3 411 851 €

Il est toujours porté un soin particulier au maintien d'un haut niveau de service public tout en faisant face aux différents transferts de compétences de l'Etat et aux modifications des conditions d'accès aux différents contrats aidés ; lesquels sont encore possibles mais sans savoir pour combien de temps encore.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

Le nouveau régime indemnitaire attribué au personnel, le RIFSEEP, basé sur le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, avait été adopté dès avril 2018. Beaucoup de dialogue et la concertation avec les représentants du personnel avait permis un accord rapide. Une actualisation a eu lieu en 2022.

Une revalorisation de l'enveloppe dédiée au RIFSEEP est instaurée graduellement entre 2022 et 2025.

Les subventions aux associations (hors scolaire et politique de la ville) restent globalement stables. Il faut cependant souligner que certaines associations ayant diminué leurs activités ont spontanément demandé une subvention inférieure aux années précédentes. A l'inverse, d'autres ont sollicité un soutien pour faire face à la crise. Les montants attribués ces dernières années sont les suivants :

- 2014 : 40 627 €
- 2015 : 38 130 €
- 2016 : 37 685 €
- 2017 : 36 390 €
- 2018 : 37 214 €
- 2019 : 37 245 €
- 2020 : 37 680 €
- 2021 : 43 332 €
- 2022 : 37 650 €
- 2023 : 39 357 €
- 2024 : 39 690 €

C'est un acte fort à destination de nos bénévoles et des représentants de nos associations qui œuvrent quotidiennement à faire vivre notre commune à travers leurs actions de bien vivre ensemble.

3.2- Les recettes de fonctionnement

Evolution :

- 2014 : 3 655 034 €
- 2015 : 3 590 167 €
- 2016 : 3 742 472 €
- 2017 : 3 698 257 €
- 2018 : 4 233 576 € (ventes)
- 2019 : 3 738 154 €
- 2020 : 3 616 839 €
- 2021 : 3 595 634 €
- 2022 : 3 774 279 €
- 2023 : 3 969 784 €
- 2024 : 4 062 708 €

La fiscalité directe est fixée par la même logique de non évolution des taux d'imposition fixés par la commune. Toutefois, l'Etat prévoit (dans son projet de Loi de finances 2018-2022), une indexation des bases sur l'inflation. Les coefficients d'évolution de l'inflation qui pourraient être retenus sont les suivants :

2018 : + 1,2 %
2019 : + 2,2 %
2020 : + 0,9 % pour la TH
+ 1,2% pour les TF
2021 : + 0,2% pour les TF
2022 : + 3,4 %
2023 : + 7,1%
2024 : + 3,9%
2025 : + 1,7 %

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

Le produit fiscal 2024 s'élève à 1 788 704 €.

EVOLUTION DU PRODUIT DES TAXES LOCALES

(voir Histogrammes d'évolutions sur 20 ans en **annexe 1**)

		Base (en €)	**Taux**	**Produits** (en €)	**Total des produits**
Les services des impôts consultés ne sont pas en mesure de nous communiquer les chiffres pour 2025 avant le 15 mars					
Taxes Locales 2024	T.H.	150 435	10.99 %	16 533	1 788 704
	T.H.L.V.	227 754	10.99 %	25 030	
	T.F.P.B.	6 550 351	30,26% *13,54 % commune 16,72 % département*	1 981 604	
	T.F.P.N.B.	17 277	41.58 %	7 184	
		Ecrêtement / lissage		- 241 647	
Taxes Locales 2023	T.H.	227 744	10,99%	25 029	1 716 595
	T.H.L.V.	116 880	10,99%	12 845	
	T.F.P.B.	6 297 302	30,26% *13,54 % commune 16,72 % département*	1 904 781	
	T.F.P.N.B.	16 863	41,58%	7 012	
		Ecrêtement / lissage		- 233 072	
Taxes Locales 2022	T.H.	197 630	10,99%	21 720	1 570 157
	T.H. L.V.	57 645	10,99%	6 335	
	T.F.P.B.	5 782 627	30,26% *13,54 % commune 16,72 % département*	1 748 779	
	T.F.P.N.B.	16 158	41,58%	6 718	
		Ecrêtement / lissage		-213 395	
Taxes Locales 2021	T.H.	212 738	10,99%	23 380	1 498 736
	T.F.B.	5 535 743	30,26% *13,54 % commune 16,72 % département*	1 675 116	
	T.F.P.N.B.	17 010	41,58%	7 073	
		Ecrêtement / lissage		- 206 833	
Taxes Locales 2020	T.H.	6 400 017	10,99%	703 361	1 482 678
	T.F.B.	5 698 884	13.54 %	771 683	
	T.F.N.B.	18 360	41,58 %	7 634	
Taxes Locales 2019	T.H.	6 387 083	10,99 %	701 940	1 469 034
	T.F.B.	5 617 824	13,54 %	760 492	
	T.F.P.N.B.	15 879	41,58 %	6 602	
Taxes Locales 2018	T.H.	6 314 792	10,99 %	693 996	1 445 689
	T.F.B.	5 509 205	13,54 %	745 266	
	T.F.N.B.	15 459	41,58 %	6 428	
Taxes Locales 2017	T.H.	6 177 613	10,99 %	678 920	1 415 759
	T.F.B.	5 390 711	13,54 %	729 962	
	T.F.P.N.B.	16 539	41,58 %	6 877	
Taxes Locales 2016	T.H.	5 973 383	10,99 %	656 474	1 354 312
	T.F.B.	5 105 970	13,54 %	691 348	
	T.F.P.N.B.	15 609	41,58 %	6490	
Taxes Locales 2015	T.H.	5 713 156	10,99 %	627 875	1 325 002
	T.F.B.	5 099 867	13,54 %	690 522	
	T.F.N.B.	15 885	41,58 %	6605	
Taxes Locales 2014	T.H.	5 472 476	10,99 %	601 425	1 271 482
	T.F.B.	4 896 115	13,54 %	662 934	
	T.F.P.N.B.	17 130	41,58 %	7 123	

T.H. : Taxe d'Habitation - T.H. L.V. : Taxe Habitation sur les logements vacants -
T.F.B. / T.F.B.P. : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – T.F.N.B. : Taxe sur le Foncier Non Bâti –

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

La fiscalité indirecte

- L'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) reste stable à 336 142 € tel que défini dans les engagements de son Président durant la durée de ce mandat

- La Dotation de Solidarité rurale (DSR) est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

  2014 : 47 139 €
  2015 : 48 876 €
  2016 : 49 784 €
  2017 : 54 320 €
  2018 : 56 694 €
  2019 : 54 400 €
  2020 : 54 563 €
  2021 : 55 161 €
  2022 : 56 552 €
  2023 : 65 007 €
  2024 : 70 879 €

- Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres, moins favorisées. Son évolution est la suivante :

  2014 : 0 €
  2015 : 0 €
  2016 : 88 817 €
  2017 : 68 820 €
  2018 : 60 593 €
  2019 : 39 028 €
  2020 : 20 126 €
  2021 : 0 €
  2022 : 0 €
  2023 : 0 €
  2024 : 70 190 €

  Les incertitudes annoncées au moment des orientations budgétaires, en 2019, ont été confirmées. On notera qu'il est en baisse importante.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée par l'Etat, s'est stabilisée en 2018 après plusieurs années de baisse.

  2014 : 812 138 €
  2015 : 739 510 €
  2016 : 660 307 €
  2017 : 623 393 €
  2018 : 616 459 €
  2019 : 600 853 €
  2020 : 590 642 €
  2021 : 580 401 €
  2022 : 576 255 €
  2023 : 573 416 €
  2024 : 569 411 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

Pour 2025, notre estimation interne s'élève à 550 000 € *(elle reste à confirmer, pas d'information en ligne à ce jour)*

- Nos tarifs, de manière générale, seront maintenus dans la même logique que celle de la stabilité des taux d'imposition. En ce qui concerne nos associations, des conventions sont signées par chacune afin de continuer de les soutenir en leur proposant (en plus des subventions) divers avantages tels que les mises à disposition de salles, de matériels ou de véhicules, ...

4- Evolutions des dépenses et des recettes d'investissement

4.1- Les dépenses d'investissement

Evolution :

2014 : 1 285 450 €
2015 : 1 041 365 €
2016 : 898 511 €
2017 : 1 745 172 €
2018 : 2 482 038 €
2019 : 1 827 267 €
2020 : 699 309 €
2021 : 1 025 682 €
2022 : 597 100 €
2023 : 653 651 €
2024 : 930 450 €

Commentaires :

2014 : Travaux Grande Rue F. Mitterrand
2015 : Travaux de rénovation intérieure de l'église
2016 : Reports de travaux en 2017 car en attente de notifications de subventions
2017 : Travaux Charmeuse et giratoire
2018 : Travaux parc urbain, Rénovation mairie, Terrain rue Pignot
2019 : Terrain synthétique, travaux de voirie (rues d'Urcerey, Claichière) et aménagements de sécurité
2020 : Cabinets médicaux, Trottoirs, Terrasses coulée Douce, Vidéo stade + Parc Urbain, suite programme LED
2021 : Etude en vue de la création d'une nouvelle école maternelle + terrain – programme Led - Achat balayeuse - climatisation mairie - jeux + sols souples parc Bédat, Champs la Belle
2022 : Etudes école maternelle – DOJO – Carrefours – Fin travaux accessibilité école élémentaire – Chaudière gymnase - véhicule électrique nettoyage urbain – ordinateurs – city stade
2023 : Terrain rue des écoles - Démolition maison – Etudes dojo – Alarmes en IP - Programmes LED 2022 – Equipement véhicule police
2024 : Construction DOJO – Plateau Carrefour Grande Rue / Ecoles – Modification PLU – Piano GAZ CJM – Colombarium – Remplacement 2 chaudières - Travaux forestiers – Suite programme LED

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

4.2- Les recettes d'investissement

Le GBCA, le Conseil Départemental (CD90), la région et l'Etat poursuivent, à ce jour, leurs efforts pour apporter leur soutien à l'investissement public local. Il est essentiel que les petites collectivités soient soutenues dans leurs investissements car la commande publique est nécessaire à la bonne santé des entreprises en général, celles de travaux publics en particulier.
A Bavilliers, nous sommes très dynamiques dans nos recherches de financement afin de mener des projets ambitieux. Il est important de continuer en ce sens.

EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

(en euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	3 588 614	3 547 581	3 707 234	3 674 844	4 233 576	3 738 154	3 616 839	3 595 634	3 774 229	3 969 784	4 062 708
Dépenses de fonctionnement	3 204 488	3 134 700	2 942 396	3 004 019	2 984 355	3 003 102	2 918 939	3 180 570	3 358 394	3 341 504	3 411 851
Epargne brute	384 126	412 881	764 838	670 825	1 249 221	735 052	697 900	415 064	415 835	628 280	650 857
Remboursement du capital de la dette	180 361	200 250	179 449	179 227	480 426	199 665	187 387	177 832	164 148	141 811	114 497
Epargne nette	203 765	212 631	585 389	491 598	768 795	535 387	510 513	237 232	251 687	486 469	536 360

5- Evolution de la dette

Comme énoncé dans le chapitre « Contexte économique », la dette, au 1er janvier 2025, s'élève à 746 119.81€ (157.38€ par habitant), soit un niveau nettement inférieur aux communes françaises de la même strate. En effet, en France, dans les communes de la même strate (3500 à 5000 habitants), la dette moyenne par habitant est de 182€ (donnée de l'année 2023).

L'état de la dette, la courbe de remboursement des annuités et le profil d'extinction sont présentés en **annexe 2.**

6- Orientations politiques

a. La construction d'un dojo

La construction d'un nouveau dojo a été lancée en 2024. Celui-ci est actuellement en cours d'implantation à côté du gymnase, rue des écoles. Les travaux devraient s'achever à la fin du mois de février. Une inauguration officielle sera à prévoir au printemps. Dès la réception définitive, les associations de la commune, notamment la section judo du Foyer Communal de Bavilliers, pourront exploiter cet équipement. En effet, cette section pratique actuellement à Belfort moyennant finances et dans le gymnase de Bavilliers sur des tapis mobiles, ce qui n'est pas idéal.

A plus long terme, il paraît nécessaire de rafraîchir la peinture de la façade du gymnase. En effet, la présence d'un dojo neuf attenant à un gymnase plus ancien rend cette intervention nécessaire pour des raisons esthétiques évidentes.

b. La fluidification de la circulation

La municipalité a pris des engagements forts sur la fluidification de la circulation au centre-ville. Ce projet se réalise sur deux ans en 2024 et 2025.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

En 2024, le carrefour concerné était celui de la grande rue François Mitterrand et de la rue des écoles. Un plateau ralentisseur a été installé sur l'ensemble du carrefour, en lieu et place des feux tricolores. La circulation dans ce carrefour est désormais plus fluide et plus sécurisée.

En 2025, le carrefour de la grande rue François Mitterrand et de la rue de la Libération sera concerné. Un rond-point viendra remplacer les feux tricolores. La commune a acheté quelques ares de terrain de la maison paroissiale, afin de permettre la mise en œuvre de ce projet. Le marché a été notifié récemment. Les travaux débuteront au mois de mars pour s'achever cet été.

La fluidification de la circulation s'accompagnera de plus de sécurité pour l'ensemble des usagers de la route : automobilistes, cyclistes, piétons, ... Les modifications apportées à la voirie et l'extension de la zone 30 y contribueront.

c. Conforter les nouvelles manifestations populaires et festives

Durant le mandat actuel, la municipalité à développé plusieurs nouvelles manifestations.

La course colorée Bavilliers'Colors, lancée en 2023 connaît un succès sans cesse croissant. La jauge initiale de 600 personnes, déjà augmentée à 800 en 2024, sera une nouvelle fois augmentée à 1 000 en 2025. Elle aura lieu le samedi 5 avril après-midi.

La cinquième édition du festival du Bavi'Yeah se déroulera quant à lui le samedi 23 août. Plusieurs artistes se produiront durant cette soirée musicale parmi lesquels Emma Peters qui a récemment rempli l'Olympia. Le tarif sera ramené à 5 € par personne pour permettre au plus grand nombre d'accéder à une offre culturelle de qualité.

Par ailleurs, la soirée guinguette proposée l'été dernier ayant trouvé son public malgré un temps maussade sera reconduite cette année.

Il en est de même pour les animations proposées autour du thème d'Halloween, qui ont rencontré un grand succès auprès des enfants et des familles, le rendez-vous est d'ores et déjà fixé au 25 octobre.

En 2024, la commune a pris l'initiative de produire un calendrier annuel de l'ensemble des manifestations municipales et associatives. Celle-ci sera reconduite cette année afin de permettre à chacun de disposer des dates des principaux évènements le plus tôt possible.

7- Orientations en matière de gestion du personnel

Le personnel

Au 1er janvier 2025, l'effectif de notre commune est de 59 agents répartis comme suit :

Catégorie et statut des agents de la commune de Bavilliers au 01.01.2025

Titulaires :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total	% de l'effectif
Catégorie A	1	1*	2	5%
Catégorie B	4	2	6	15%
Catégorie C	21*	10*	31	80%
Total	26	13	39	100%

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

Contractuels :

Statut	Femmes	Hommes	Total	% de l'effectif
Contractuels	9	0	9	45%
Contrats aidés	6	5	11	55%
Total	15	5	20	100%

** (dont 1 agent en détachement et 3 agents en disponibilité)*

Soucieux d'améliorer en continue les conditions de travail des agents, la municipalité a ouvert plusieurs chantiers.

Le régime indemnitaire

Comme prévu lors de la mise en place du RIFSEEP, la part IFSE et la part CIA sont revalorisées tous les 4 ans, elles ont été augmentées, à hauteur de 3 % en 2022. Elles pourront être revalorisées au 1er avril 2026.

La protection sociale

En avril 2022 un décret est venu fixer les règles sur la participation versée aux agents pour la protection sociale avec un minimum de 15 euros mensuel pour la complémentaire santé à compter de janvier 2026 et 7 euros mensuel pour la prévoyance à compter de 2025. Notre collectivité a instauré cette participation depuis 2012, le montant de 26 euros pour la santé n'évoluera pas mais celui pour la prévoyance est passé de 5 à 7 euros mensuel dès janvier 2023. L'appel d'offre confié au Centre de gestion par les communes qui le désiraient, a permis aux agents de bénéficier aux agents de meilleures garanties et de meilleurs taux pour la protection sociale. Notre commune a décidé d'adhérer à ce contrat groupe à compter du 1er janvier 2025 et de participer à hauteur de 50 % de la cotisation du socle de base pour chaque agent. Le taux est de 1.53 % du traitement brut, de la NBI et du régime indemnitaire pour une prise en charge à hauteur de 50%. Les agents peuvent prendre des options auxquelles l'employeur ne participent pas. Cette participation s'élèvera à la somme de 11 310 euros contre 2184 euros en 2024. Etant obligatoire elle permet surtout à notre collectivité d'assurer la totalité de ses agents

Le temps de travail

L'instauration des 1607h demandée par le gouvernement est maintenant achevée ainsi que la mise en place d'un système automatisé des horaires qui facilite le suivi et rationalise les congés pour une optimisation de leur gestion. Les agents avaient le choix entre 3 options de temps de travail hebdomadaires, selon également les besoins de service, sur 59 agents, aucun n'a opté pour travailler à 39h, 14 effectuent 37h sur 5 jours avec 12 jours de RTT, les autres sont restés à 35h sur 4.5 jours.

Le chapitre 012 Personnel va à nouveau subir des charges supplémentaires suite à diverses mesures gouvernementales :

- Le SMIC a été revalorisé de 2 % au 1er novembre 2024, elle a eu un impact de 2 mois en 2024, elle sera supportée en année pleine en 2025

- Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une hausse du taux de cotisation CNRACL sur quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028. Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers était fixé à 31,65% en 2024 suite au décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024. Il augmentera donc progressivement

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028. La charge supplémentaire pour notre commune sera d'environ 25 690 euros pour 2025.

- Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1er janvier 2025 à 9.88 % au lieu de 8.88 % en 2024 soit une augmentation de charges de 8 565. euros

- Comme chaque année vient le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui prend en compte les changements d'échelons, et de grades.

- Du fait du contexte financier de plus en plus difficile, la maîtrise de notre masse salariale devient un enjeu stratégique incontournable. En effet, il nous faut conserver une capacité d'investissement importante et ne pas endetter la commune à outrance. L'enjeu pour la municipalité est d'optimiser les postes et les moyens humains tout en respectant le bien-être des agents et les services rendus aux administrés.

8- Orientations financières

La première partie du mandat ayant été consacrée à des études préalables, la seconde partie de celui-ci voit la concrétisation de plusieurs investissements importants. Il est donc nécessaire d'assurer leur financement.

Le financement du dojo était inscrit au budget 2023. Il a été engagé en 2024 et mandaté sur les exercices 2024 et 2025.

Un emprunt devait être souscrit pour la réalisation du projet de modification du carrefour de la grande rue François Mitterrand et de la rue des écoles. Au vu de la bonne gestion des deniers publics par la municipalité, celui-ci ne s'est pas avéré nécessaire. Il n'a donc pas été souscrit.

De même, la création d'un rond-point au carrefour Grande Rue François Mitterrand et Rue de la Libération sera réalisée en 2025 pour un montant de 456 000 euros. Ces dépenses ont été inscrites en 2024 et équilibrées en recette sans emprunt.

Les taux d'impôts stables depuis 11 ans le resteront jusqu'à la fin du mandat. La municipalité montre ainsi son soutien au pouvoir d'achat des habitants.

Le maintien de l'équilibre des finances communales à un niveau correct dépend donc de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le processus de préparation budgétaire permettra d'atteindre un équilibre global dont l'objectif est de financer les projets actuels sans obérer la capacité d'investissement future.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

ANNEXES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

Annexe 1

EVOLUTION DE LA TH

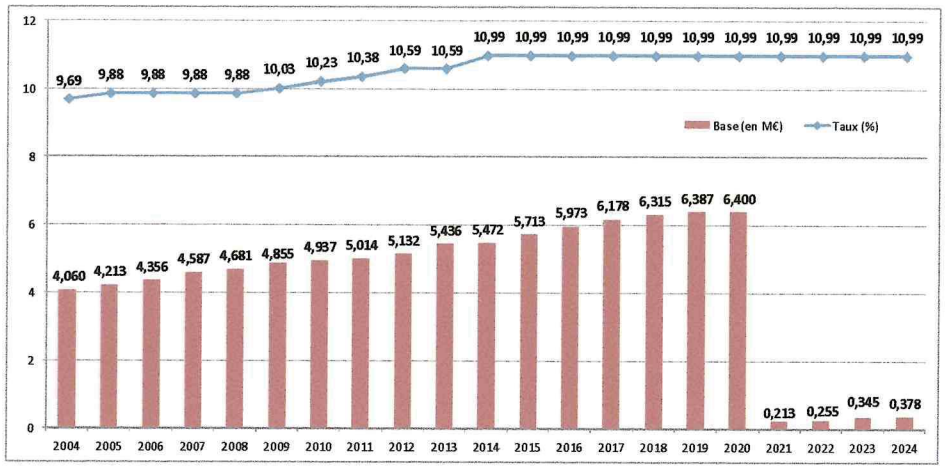

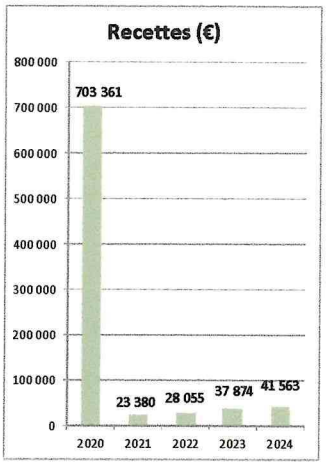

z

EVOLUTION DE LA TFB

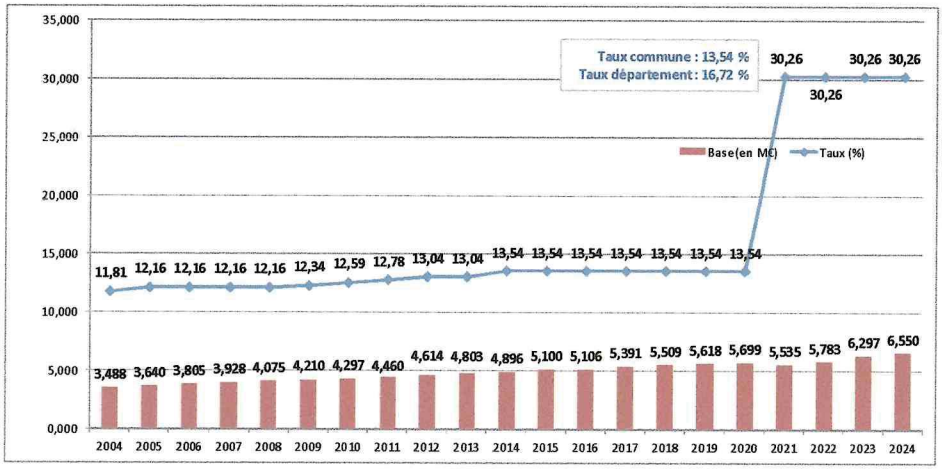

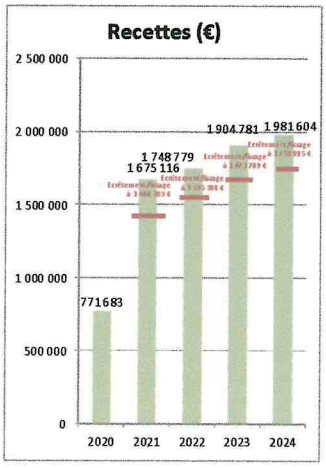

EVOLUTION DE LA TFNB

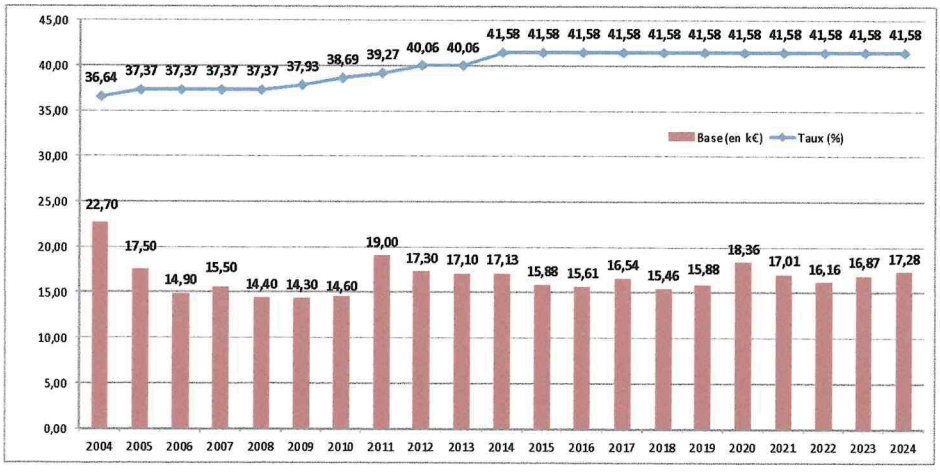

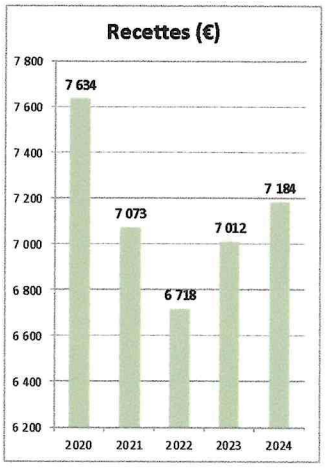

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

EVOLUTION GLOBALE DES RECETTES

	Recettes (€) de la TH	Recettes (€) de la TFB	Recettes (€) de la TFNB	TOTAL (€)
2010	500654	541850	7187	**1049691**
2011	515180	570144	6398	**1091722**
2012	553263	603162	6857	**1163282**
2013	584927	626344	6857	**1218128**
2014	601425	662934	7123	**1271482**
2015	627875	690522	6605	**1325002**
2016	656474	691348	6490	**1354312**
2017	678920	729962	6877	**1415759**
2018	693995	745266	6428	**1445689**
2019	701940	760492	6602	**1469034**
2020	703361	771683	7634	**1482678**
2021	23380	**1468283**	7073	**1498736**
2022	28055	**1535384**	6718	**1570157**
2023	37874	**1671709**	7012	**1716595**
2024	41563	**1739957**	7184	**1788704**
		(valeur écrêtée)		

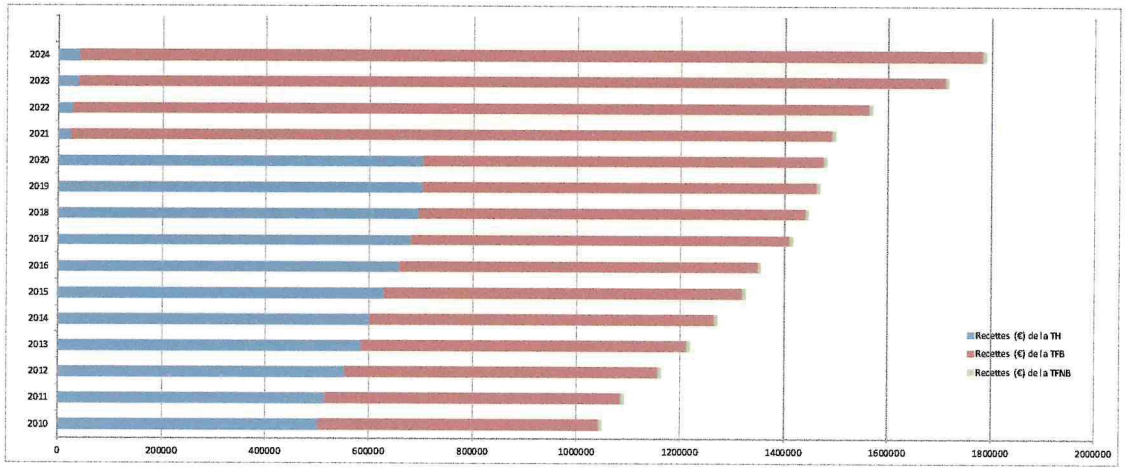

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

Commune de Bavilliers
38 Grande Rue F. Mitterrand
SIRET 219 0000 8 0000 16
90800 Bavilliers

Budget Communal

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2025	746 119.81	112 963.05	13 132.46	99 830.59	
2026	646 289.22	110 949.60	10 966.33	99 983.27	2 013.45
2027	546 305.95	96 845.58	9 040.35	87 805.23	14 104.02
2028	458 500.72	95 360.47	7 398.47	87 962.00	1 485.11
2029	370 538.72	93 875.30	5 754.63	88 120.67	1 485.17
2030	282 418.05	88 692.67	4 119.41	84 573.26	5 182.63
2031	197 844.79	64 345.46	2 855.90	61 489.56	24 347.21
2032	136 355.23	48 084.10	1 988.72	46 095.38	16 261.36
2033	90 259.85	21 889.89	1 409.25	20 480.64	26 194.21
2034	69 779.21	14 800.22	1 072.94	13 727.28	7 089.67
2035	56 051.93	14 568.23	840.95	13 727.28	231.99
2036	42 324.65	14 336.25	608.97	13 727.28	231.98
2037	28 597.37	14 104.24	376.96	13 727.28	232.01
2038	14 870.09	13 872.25	144.97	13 727.28	231.99
2039	1 142.81	1 144.42	1.61	1 142.81	12 727.83

Montants exprimés en euros

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

Commune de Bavilliers
38 Grande Rue F. Mitterrand
SIRET 219 0000 8 0000 16
90800 Bavilliers

Budget Communal

PROFIL D'EXTINCTION

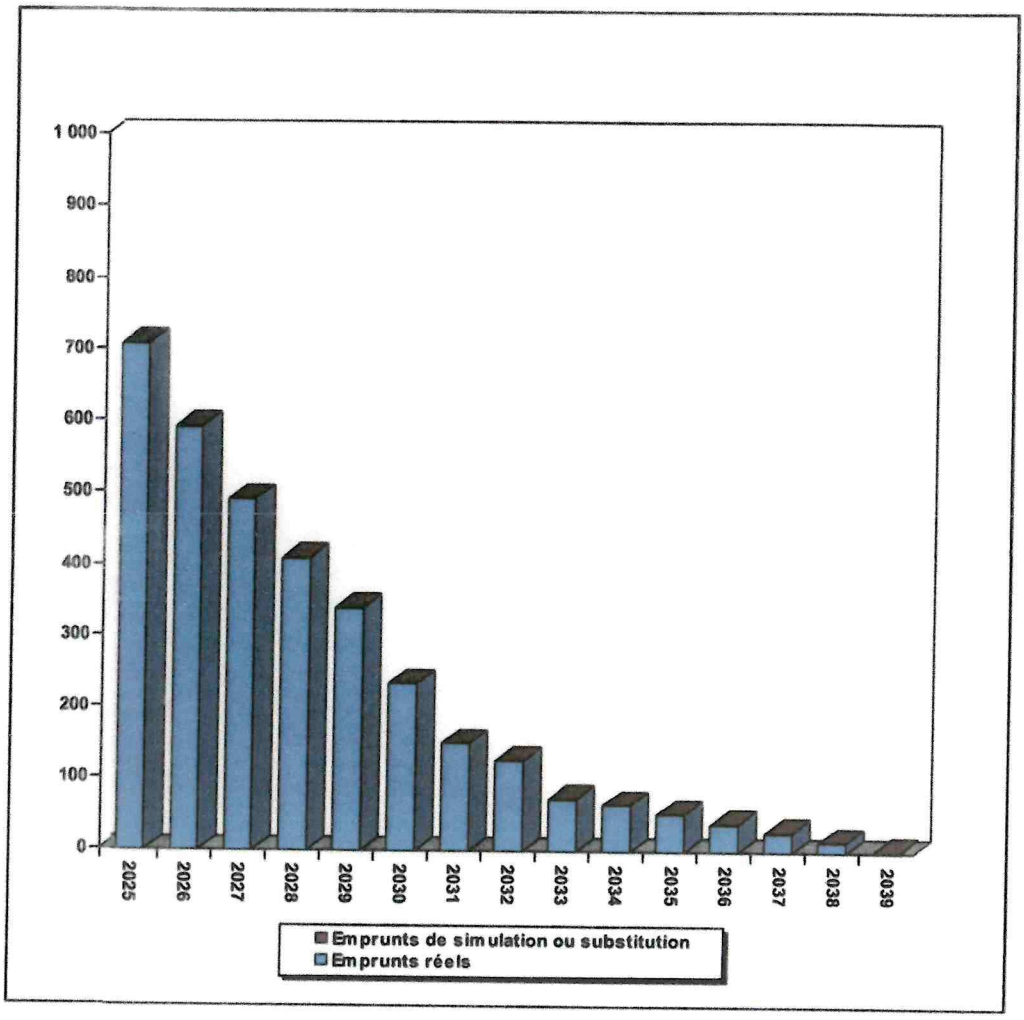

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 090-219000080-20250227-D25_002-DE

Commune de Bavilliers
38 Grande Rue F. Mitterrand
SIRET 219 0000 8 0000 16
90800 Bavilliers

Budget Communal
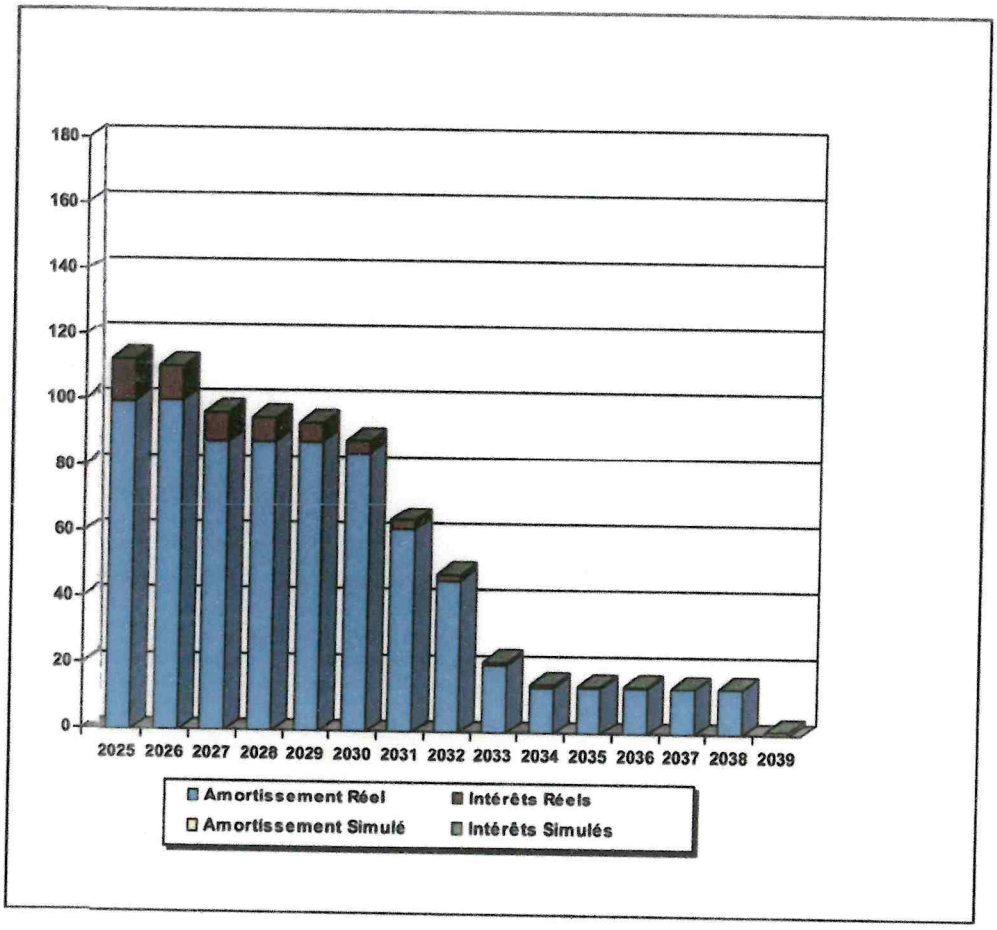
COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES